



04 93 58 05 54
18 Bis Av Marcellin MAUREL - 06140 VENCE

HONORAIRES

Transaction :

<100 000 € : 5000 € TTC

>100 000 € : 5 % TTC.

Gestion:

7 % TTC.

Location:

- Les frais d'entremise sont à la charge propriétaire.**
- Frais de visite , constitution dossier, rédaction bail sont partagés entre propriétaire et locataire sans que la part qui incombe au locataire ne dépasse la somme de 10 €/m².**
- Les frais d'état des lieux sont partagés entre le locataire et propriétaire sans que la part qui incombe au locataire ne dépasse la somme de 3€/m².**